



Principaux codes DUCS-EDI (Régime ARRCO)

GIE DO COTISATIONS

Code groupe OPS : G025-Siret 511 866 642 00016

LIGNE IRC OPS

SIRET Institutions	Code Institution	N° National Emetteur	Nom	Adresse	Code Postal	Ville	Type
77811924800103	A510	558494	CRIS	174 rue de Charonne	75011	Paris	A
78439465200035	A150	558494	CARCEPT	174 rue de Charonne	75011	Paris	A

ENTETE BORDEREAU

Code	Libellé long
903	Bordereau trimestriel de déclaration de cotisations sociales

DECLARATION PERIODE

Code	Libellé long
608	Période de référence de la déclaration sociale de format AAAAT (ex: 20104 pour le 4 ^e trimestre 2010)

QUALIFIANT LIGNE COTISATION, CODE RISQUE

Code	Libellé long	Libellé court
908	Cotisation sociale au titre de l'ARRCO	ARRCO
912	Cotisation au titre de l'AGFF	AGFF

COT QUALIFIANT DE MONTANT MONETAIRE 1

Code	Libellé long
941	Montant de cotisations positif
951	Montant de cotisations négatif

COT QUALIFIANT DE MONTANT MONETAIRE 2

Code	Libellé long
940	Assiette soumise à cotisations constituée de salaires (montant positif)
942	Assiette soumise à cotisations constituée de forfaits (montant positif)
948	Assiette soumise à cotisations constituée de salaires fictifs (montant positif)
950	Assiette soumise à cotisations constituée de salaires (montant négatif)
952	Assiette soumise à cotisations constituée de forfaits (montant négatif)
958	Assiette soumise à cotisations constituée de salaires fictifs (montant négatif)

LIGNE INSTRUCTION

Code	Libellé long	Libellé court
SCS	Sans condition spéciale (cas standard)	SANS COND.
PAT	Part patronale des cotisations	PART PATR.
SAL	Part salariale des cotisations	PART SALA.
NCT	Non constitutive de droits (reprise d'activité salariée ...)	SS DROITS
FNE	Cotisations pour convention FNE	FNE
ARP	Cotisations ex-employeur sur salaire fictif/ ARPE	ARPE
PRP	Cotisations préretraite progressive sur salaire réel	PRERET PRG
PRF	Cotisations préretraite progressive sur salaire fictif	FICT PRERP
AP1	Cotisations apprenti / entreprise < 11 salariés	APPREN 1
AP2	Cotisations apprenti / entreprise > 10 salariés	APPREN 2
CCV	Cotisations versées au titre des congés de conversion	CONG CONV

LIGNE IRC ASSIETTE ARRCO

Code	Libellé long	Libellé court
001	Salaires brut dans la limite du plafond de la Sécurité sociale	T1
002	Fraction du salaire brut comprise entre le plafond de la Sécurité sociale et une limite supérieure à trois fois ce plafond	T2
003	Salaires brut dans la limite de trois fois le plafond de la Sécurité sociale	T1 + T2
015	Assiette correspondant au plafond de la Sécurité sociale	PLAF SS
016	Salaires brut total	SAL TOTAL
031	Tranche 1 AGFF	T1 AGFF
032	Tranche 2 AGFF	T2 AGFF



Principaux codes DUCS-EDI (Régime ARRCO)

GIE DO COTISATIONS

Code groupe OPS : G025-Siret 511 866 642 00016

LIGNE IRC CPN ARRCO		
Code	Libellé long	Libellé court
100	Cotisant relevant d'un régime spécial	REGIME SPECIAL
221	Cadres et assimilés cadres (art 4 & 4 bis CCN 14/03/47)	ARTICLE 4 & 4 BIS
222	Bénéficiaires extension article 36 (annexe 1 CCN 14/03/47)	ARTICLE 36
241	Employés Techniciens et Agents de Maîtrise	ETAM
242	Employés mensuels	EMPLOYE MENSU
243	Ouvriers mensuels	OUVRIER MENSU
260	Apprentis < 11 salariés	APPRENTI
261	Apprentis > 10 salariés	APPRENTI > 10
299	Salariés non cadre	

LIGNE PAIEMENT : TELEREGLEMENT A	
Code enregistrement	PAI
Mode de paiement	Z10
Qualifiant du compte bancaire	OR
Type de référence	CR
Référence de rapprochement (création libre sur 12 caractères)	CPOP : Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement. Le CPOP figure en référence du montant télé réglé sur l'extrait de compte bancaire de l'employeur
Date associée au paiement	Date d'échange interbancaire demandée de format AAAAMMJJ

Les déclarations DUCS EDI doivent être envoyées par Internet à l'adresse ducs@agirc-arrco.org. Vous pouvez également les transmettre via un portail déclaratif.

Pour toute question relative aux différents comptes rendus (délai d'envoi, compréhension, ...), contactez :

- Par mail à l'adresse support-ducs@agirc-arrco.org
- Par téléphone au 0 800 503 302 (du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 17h30)

ATTENTION : afin d'éviter tout risque de rejet ou de mauvaise intégration, avant de procéder à la saisie de chaque ligne de déclaration sur un code assiette, ce code doit être rattaché au code risque correspondant avec la bonne institution.